



L'an deux mille seize, le dix sept septembre à neuf heures,
le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre,
s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie,
sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, *Maire*.

ETAIENT PRESENTS :

M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. CHAMPEAUX Alain,
Mme BONTE Claude, Mme FRANCHET Virginie, Mme de LA BEDOYERE Sonia, Mme MARSH Annabel,
M. DELYS Noël, M. de LA FOURNIERE Nicolas, M. LAGACHE Bruno M. de La BEDOYERE Emmanuel

ETAIT REPRESENTE : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a
donné pouvoir de voter en son nom : Mme BELGUERRAS Martine à M. de LA BEDOYERE Jean-Marc

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FRANCHET Virginie a
été désignée comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2016.

M. de LA FOURNIERE Nicolas propose, dans le paragraphe relatif au columbarium, de remplacer "solution
assez moche" par "solution peu adaptée".

Le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITÉ.

Délibération 1 : PLU

M. le Maire nous rappelle les conclusions du commissaire enquêteur concernant :

Révision simplifiée n°1 du PLU

Modification n°1 du PLU

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable pour la révision n°1 et la modification n°1 du PLU

Adopté à l'UNANIMITÉ

Révision simplifiée n°2 du PLU

A la suite du courrier adressé par Mr. le Maire au préfet le 21 juin dernier, a été reçue en Mairie une réponse
du Sous-Préfet datée du 14 septembre confirmant l'avis défavorable de la commission départementale et de
la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réuni le 24 mai 2016.

La révision n°2 du PLU n'est donc pas acceptée.

M. le Maire va répondre au Préfet en insistant sur le fait que le Conseil Municipal considère que cette révision
n°2 était motivée et relevait de l'intérêt général.

Le Conseil Municipal souhaite la mise en place d'un SCOT dans les meilleurs délais, en espérant que ce soit une
réalité avant la fin de la mandature (février 2020).

Délibération 2 : SEZEO (Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise)

Nouveau nom du syndicat : Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise.

Nouvelle adresse du siège : 20 rue Jean Jaurès 60150 THOUROTTE

Adopté à l'UNANIMITÉ

Election des deux délégués communaux : M. LAGACHE Bruno et Mme MARSH Annabel

Délibération 3 : ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Modification portant sur l'objet et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Adopté à l'UNANIMITÉ

Etude à venir : les problèmes d'inondation à La Borde

Délibération 4 : ADTO

Budget communal Décision Modificative (ADTO acquisition 1 action soit : 50 € compte 271).

Adopté à l'UNANIMITÉ

Délibération 5 : SIBH (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Halatte), rapport annuel 2015 pour approbation.

Adopté à l'UNANIMITÉ

Chiffres principaux

Consommation total habitants (70 habitations + Mairie)

En 2014 = 9 469 m³

En 2015 = 10 551 m³

Moyenne annuelle de consommation par habitants sur notre bassin de 3600 habitants = 1471 abonnés, 120 m³ = 289€/habitants

Délibération 6 : CCAS demande d'aide financière.

Aide pour l'achat d'un rehausseur adulte de WC pour Jean-René LUC = 109€

Adopté à l'UNANIMITÉ

Délibération 7 : Restauration des fonts baptismaux du 13^{ème} siècle et demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

Le devis établi en avril 2016 de Monsieur Steve Paton (*Tailleur de pierre, Meilleur Ouvrier de France*), n'a pas été accepté par la DRAC n'étant pas référencé auprès des conservateurs des Monuments historiques.

A leur demande un devis de traitement de conservation-restauration sur les fonts-baptismaux (classé MH le 28/11/1921) a été remis par Mme Hélène DREYFUS diplômée de l'Université Paris 1.

2 propositions :

1- Restauration pierre et cuve en plomb = 5 375 € HT

2- Restauration pierre, cuve et protection contre l'humidité = 7 775 € HT

Adopté à l'UNANIMITÉ la proposition N°2

Subvention de la DRAC 50% = 3 887,50 € HT

Subvention du Conseil départemental 25% = 1 943,75 € HT

Solde à la charge de la commune = 1 943,75 € HT

NB : A la suite de la suppression de la chaudière dans le sous-sol de l'église datant du 19^{ème}, une crypte a été redécouverte.

Une visite de cette crypte a eu lieu en présence de Monsieur Pradoux ABF de Monsieur le Maire et de Monsieur Drouart maçon. Un nouveau devis va être établi afin de restaurer les voûtes, de mettre en place un accès à l'extérieur avec une rampe tout en sachant qu'il existait un accès à cette crypte par l'intérieur celui-ci ayant été bouché au 19^{ème}.

Dans un avenir proche, en plus de la visite du château il y aura la visite organisée et payante de l'Eglise et de la commune avec Nicolas Bilot archéologue et historien gérant de la Société Aquilon.

Accord de la DRAC et du conseil Départemental pour la restauration des piliers. Subventions versées en septembre par la DRAC 50%. Les travaux seront effectués entre octobre et décembre 2016.

Questions diverses :

Question 1: RARAY INFO

Remerciements à Claude Bonte pour le dernier Raray Info dont la forme et le fonds ont été particulièrement appréciés.

Question 2: Redevance Incitative = Ordures ménagères

Précédemment la taxe des ordures ménagères était une taxe calculée en fonction de la taille et du confort de l'habitat.

Aujourd'hui, elle est calculée avec une part fixe (abonnement) et une part variable le nombre de levées
A chaque bac = un abonnement.

Part fixe annuel = 148€, dans cette part fixe est inclus le service VEOLIA et nos passages en déchetterie

Part variable pour un bac 120 l = 2,80€/levée

Cette redevance sera toujours d'actualité en 2017, même avec notre rapprochement à la CC3F

La CCCSO a bien reçu les réclamations des habitants suite à la part fixe jugée trop élevée, et vont y répondre prochainement.

Question 3 : Miroir circulation rue du Manoir

Demande de M. de la Fournière pour l'installation d'un miroir pour la sortie des camions au n° 12 rue du Manoir.

Un rendez-vous sur place est prévu le vendredi 30 septembre dans l'après-midi avec un représentant du CAUE.

Question 4 : Entretien du village « Jardin décor »

M. DELYS Noël n'a pas voulu être considéré comme référent auprès de la société Jardin Décor, indiquant que son rôle était uniquement de rencontrer des entreprises pour la réalisation d'un devis selon le cahier des charges.

M. Nicolas de La Fournière informe le conseil, que le cahier des charges du traitement des espaces verts n'est pas respecté dans la seconde partie du chemin d'Huleux.

La société Jardin décor ayant commencé d'entretenir les espaces verts de la commune depuis 3 mois, nous n'avons pas le recul nécessaire pour juger le travail accompli, surtout que la saison a été particulièrement difficile ce qui a favorisé la pousse des mauvaises herbes.

De plus, l'utilisation des produits phytosanitaires seront interdits à partir de janvier 2017. Monsieur le Maire propose d'organiser au printemps 2017 une réunion d'information avec la société Jardin Décor pour expliquer la situation aux habitants de la commune.

Question 5 : Fibre optique

En lien avec la fibre optique rajout de N°5 pour l'Eglise et N°7 pour la Mairie rue de Nicolas de Lancy et N°2 rue de Monchy chez M. de La Fournière.

Question 6 : Cabine téléphonique Rue Antoine de La Bédoyère

Mme de La Bédoyère Sonia a constaté l'état de saleté de la cabine téléphonique proche de son domicile.

M. de La Bédoyère Jean-Marc propose que des volontaires se désignent pour la nettoyer.

M. de La Fournière Nicolas, et M. de La Bédoyère Sonia se proposent de nettoyer prochainement la cabine téléphonique.

Question 7 : Point travaux logements de la commune depuis janvier 2016

Travaux dans les bâtiments du 1 et 1 bis rue manoir (appartement – studio et cave anciennement école)

Appartement : 2 volets changés et 2 volets complémentaires installés à la demande du locataire et nouvelle porte d'entrée au rez-de-chaussée

Studio : 1 volet changé et nouvelle porte d'entrée

Cave : suppression de la porte et du volet métallique pour une nouvelle porte d'entrée

Réalisation de 2 jardins pour les locataires du 1 et 1 bis rue manoir (appartement – studio)

Travaux d'entretien dans les bâtiments du 1 et 1 bis rue manoir

Canalisation 1 et 1 bis rue manoir (appartement – studio) suite à une fuite en janvier 2016

Travaux maison 3 rue manoir (anciennement maison en lien avec l'école)

Repositionnement du pilier gauche qui s'affaissait vers la droite entraînant l'impossibilité de fermer le portail.
Déplacement du grillage pour agrandir le jardin côté rue.

Travaux dans les bâtiments du 2 et 2 bis rue son (appartement – studio au dessus de la mairie)

Réfection complète de la salle de douche dans l'appartement.

Déplacement des vannes d'arrêt d'eau du studio et de l'appartement - à l'extérieur des bureaux de la Mairie.

Travaux d'entretien à prévoir dans les bâtiments du 2 et 2 bis rue du son

Canalisation (appartement – studio) afin d'éviter un dégât des eaux

Travaux d'entretien à prévoir dans les bâtiments du 1 et 1 bis rue du manoir

Réfection du toit de l'ancienne école et contour ciment de la grande fenêtre de l'appartement rue du Manoir

M. Delys Noël, demande un état des dépenses concernant les logements sur 5 ans, trouvant les dépenses trop importantes depuis ce début de mandat par rapport aux revenus des logements.

Question 8 : Grille sur le bateau de M. Delys Noël

Mme BONTE Claude pose la question de savoir qui s'occupe de nettoyer cette grille, la commune ou le riverain bénéficiaire ?

En effet, quand cette grille est bouchée, elle provoque, les jours de pluie, une flaque d'eau sur la chaussée pouvant être dangereuse.

M. DELYS Noël nous précise qu'il nettoie cette grille plusieurs fois par an.

Question 9 : Clos du manoir

M. de La Fournière demande l'état actuel de ce dossier.

M. le Maire lui répond qu'un nouveau dossier a été déposé, comportant 8 logements de 400 m² à 1 000 m² et qu'il faut attendre environ 4 mois avant d'avoir une réponse.

A la date d'aujourd'hui, un avis favorable a été rendu par l'architecte des bâtiments de France sur ce dossier.

Mme BONTE Claude remercie M. Champeaux Alain d'avoir prévenu que le cache néon de l'abri bus était détaché rue de la Solette et d'avoir arrosé les charmes des petits jardins de la rue du manoir.

Site internet de la commune :

Les comptes rendus de chaque conseil municipal seront en ligne après validation définitive.

Le prochain conseil municipal aura lieu samedi 17 décembre à 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 20.